

1593



**DÉVELOPPEMENT  
DE LA RADIO RURALE  
EN AFRIQUE**

**DÉCLARATION  
ET PLAN D'ACTION**

Ouagadougou, juin 1996



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

# **DÉVELOPPEMENT DE LA RADIO RURALE EN AFRIQUE**

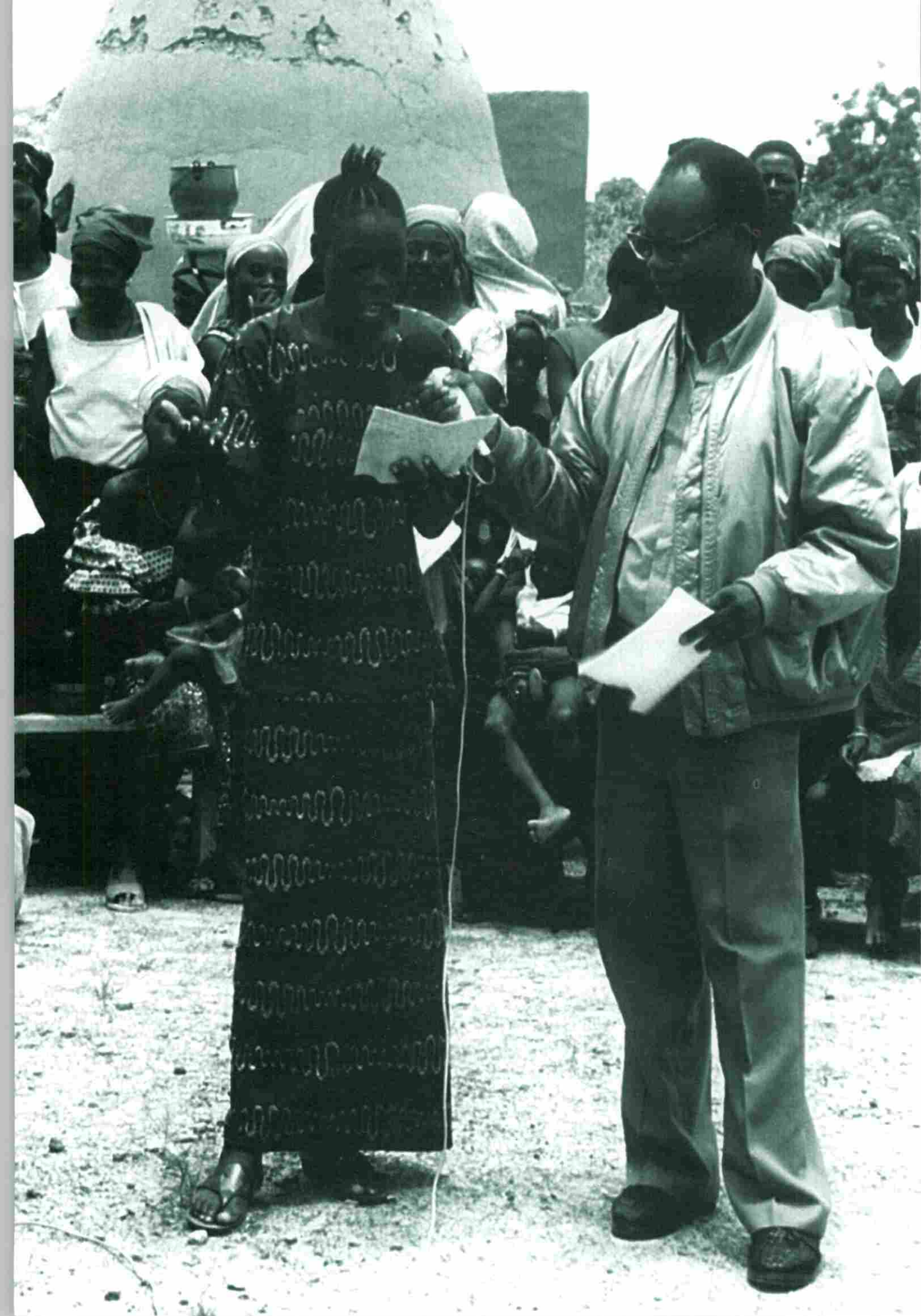
## **DÉCLARATION ET PLAN D'ACTION**

**Ouagadougou, Juin 1996**

**Communication pour le développement  
Service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication  
Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation  
Département du développement durable**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
Rome, 1996**





# INTRODUCTION

Les sociétés rurales africaines doivent aujourd'hui s'adapter à un monde en évolution rapide et s'insérer dans des circuits économiques complexes, tout en poursuivant leurs efforts pour assurer leur sécurité alimentaire, gérer et protéger les ressources de leurs terroirs, améliorer leurs conditions de vie, de santé, d'éducation, valoriser et conserver leurs patrimoines culturels.

Pour relever ces défis, la communication constitue un facteur stratégique. Les communautés rurales doivent disposer d'instruments appropriés qui leur permettent d'accéder aux informations et aux savoirs utiles, d'entretenir un dialogue et un débat entre elles et avec leurs partenaires, d'échanger leurs expériences, leurs savoirs et leurs techniques.

La radio est, en Afrique, l'instrument privilégié de cette communication. Sa souplesse instrumentale lui permet d'être tout à la fois:

- un moyen de diffusion rapide d'informations économiques, sociales et culturelles essentielles pour la population rurale, dans une grande diversité de langues et sur des territoires géographiquement très étendus
- le support d'une communication interactive, d'un dialogue et d'un débat entre les différents acteurs en présence, sur les principaux thèmes du développement rural;
- une tribune d'expression démocratique et pluraliste des opinions, des besoins et des aspirations des communautés rurales;

- un outil de culture, de divertissement, de recueil, de conservation et de valorisation du patrimoine oral et musical du milieu rural;
- un instrument d'investigation du milieu et d'enquête sociale, indispensable pour la définition, la planification et la mise en œuvre des programmes et projets de développement;
- un outil de sensibilisation et de mobilisation sociale;
- un instrument, qui combiné avec d'autres moyens de communication sociale ou éducative, de masse ou de proximité, peut être utilisé comme un vecteur d'éducation et de transfert ou d'échange des connaissances, des savoirs et des techniques.

Il faut toutefois constater qu'aujourd'hui, la plupart des radios rurales africaines ne sont pas en mesure d'assurer ces missions dans des conditions convenables. Elles sont en effet confrontées à une série d'obstacles et de contraintes d'ordre politique, technique, juridique, institutionnel et financier qui les rend incapables de s'adapter aux évolutions en cours. Ces difficultés sont en partie liées à l'histoire même des radios rurales qui sont longtemps demeurées un instrument directif, plus axé sur la diffusion de messages en direction du monde rural que sur la prise en compte de ses besoins et de ses aspirations; cette conception a prévalu pendant de nombreuses années.

Depuis une dizaine d'années, cependant, une certaine évolution peut être observée:

- de radios agricoles, vers des radios embrassant l'ensemble des besoins sociaux, éducatifs et culturels de la population rurale;
- de radios directives, délivrant des consignes et des messages, vers des radios interactives, lieux de dialogue, d'échanges et de débat;
- de radios centralisées, basées dans les capitales et les grands centres urbains, vers une multitude de stations décentralisées, réparties au niveau régional et local;



- de statuts de radios d'Etat avec un fonctionnement administratif et un contrôle gouvernemental vers des radios indépendantes, avec des statuts juridiques multiples.

Le paysage médiatique est, par ailleurs, en pleine redéfinition dans la plupart des pays; la déréglementation, la disparition des monopoles, l'émergence de nouveaux acteurs, l'apparition d'importantes innovations technologiques, créent un contexte nouveau dans lequel plusieurs conceptions du développement de la radio rurale sont en présence:

- une conception qui s'appuie sur les institutions et les opérateurs publics de radiodiffusion, avec l'ambition d'utiliser l'instrument pour informer et mobiliser et orienter le monde rural;
- une conception mettant en avant la notion de communication de proximité et évoluant essentiellement au niveau local et communautaire en se fondant sur un développement des synergies et des solidarités locales;
- une conception fondée sur l'émergence de nouvelles forces issues de la société civile, à travers les groupements villageois, associations de producteurs et organisations paysannes, qui créent leurs propres stations de radio, avec l'ambition de se situer au plan local et communautaire afin d'exploiter les atouts de la proximité tout en constituant de vastes réseaux maillant des zones beaucoup étendues, permettant ainsi de démultiplier la communication à l'échelle régionale ou nationale;
- une conception basée sur des stations de petite taille, très localisées dans l'espace et consacrées à une thématique particulière: lutter contre un fléau sanitaire (l'onchocercose, le SIDA,) intervenir sur la problématique de développement agricole d'une zone (riz, coton, cultures irriguées, élevage), se mettre au service des associations féminines...;
- une conception fondée sur des réseaux de stations commerciales, mis en œuvre par des opérateurs économiques privés, d'abord en milieu urbain, mais se développant aussi dans les zones rurales,

avec des programmes en partie financés par les recettes publicitaires et relayant souvent les émissions des grands réseaux de radios internationales, tout en abordant également les thèmes du développement.

Cette multiplicité des acteurs et des initiatives représente un atout pour le développement de la radio rurale car elle permet une diversification et une pluralité des approches, une couverture plus complète des territoires et une meilleure satisfaction des diversités linguistiques et socio-économiques. Elle autorise également davantage de proximité et d'interactivité avec les acteurs locaux du développement (communautés villageoises, collectivités décentralisées, groupements et associations de producteurs...), qui peuvent plus facilement s'approprier l'outil de communication.

Elle peut toutefois aussi représenter un danger, car ces initiatives, peu coordonnées entre elles, risquent de se développer surtout en milieu urbain et péri urbain, en raison des marchés potentiels qu'ils représentent et se fonder principalement sur des logiques commerciales, partisans ou confessionnelles au détriment des missions de service public, seules en mesure de garantir une certaine équité dans le traitement des citoyens en matière d'accès à l'information et aux médias.

Au delà de cette diversité des approches, il est important de souligner -à un moment où les nouvelles technologies et les réseaux mondiaux d'information et de communication accaparent l'attention internationale et drainent une part importante des ressources financières disponibles-, que la radio reste et restera sans doute encore longtemps, pour le monde rural africain, le seul moyen de communication à sa portée, adapté à ses caractéristiques économiques, sociales et culturelles et lui fournissant à la fois un accès à l'information et une source d'expression et de communication.

Il s'agit donc aujourd'hui, pour assurer la survie et la crédibilité des radios rurales africaines, de les aider à s'adapter à ce contexte en évolution rapide et à relever un certain nombre de défis, s'agissant de leurs infrastructures et équipements, des mécanismes juridiques et institutionnels qui les régissent, de leur capacité à identifier la



demande de leurs auditoires et à y répondre, de la formation de leurs agents, de leur capacité à s'organiser en réseaux.

Toutefois, les décisions politiques et les dispositions techniques, juridiques, institutionnelles et financières qui permettraient aux radios rurales d'assurer ces transformations dans de bonnes conditions n'ont pas toujours été prises ou l'ont été trop timidement. Trop dépendantes des projets qui les soutenaient, les radios rurales n'ont pas su réunir les conditions de leur pérennité et de la durabilité de leurs activités.

C'est dans ce contexte, et à la demande de plusieurs états africains que la FAO, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso et l'Union des radios et télévisions nationales d'Afrique, a organisé à Ouagadougou, du 10 au 14 juin 1996, un atelier international de réflexion et de concertation afin de dresser le bilan des radios rurales africaines aujourd'hui, d'identifier les principaux obstacles et contraintes auxquelles elles ont confrontées, de dégager les grandes lignes d'un plan d'action pour leur développement et de mobiliser les ressources des partenaires de la coopération internationale pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Cette rencontre, qui se situait dans la continuité de réunions internationales déjà organisées au cours des années précédentes par plusieurs organisations internationales<sup>1</sup>, a constitué un moment exceptionnel d'échange et de confrontation entre tous les acteurs engagés dans le développement de la radio rurale en Afrique<sup>2</sup>. Elle a permis une expression très diverses, des contributions pertinentes et des débats très riches. Elle a souligné la nécessité, pour le monde rural africain, de disposer de radios rurales dynamiques, vivantes, démocratiques et interactives.

---

*1* Notamment l'UNICEF, l'ACCT, l'AMARC, le CTA, l'Institut Panos

*2* L'atelier a regroupé 73 participants parmi lesquels figuraient les délégués de 21 pays d'Afrique francophone, anglophone et lusophone, les représentants des principales organisations des nations unies, les représentants des organismes de coopération bi et multilatérale partenaires des radios rurales africaines, ainsi que les représentants de nombreuses autres organisations publiques, privées ou associatives intervenant dans ce secteur

Il est maintenant essentiel, pour accompagner ce mouvement et pour ouvrir la voie d'un développement durable des radios rurales africaines, que les Etats et leurs partenaires définissent de nouvelles orientations, tant en matière juridique et institutionnelle que dans les domaines des infrastructures techniques, des équipements, de la recherche et de la formation et s'engagent résolument dans la réalisation de ces objectifs.

L'atelier de Ouagadougou aura été une étape importante dans ce processus car il a permis, sur la base d'une analyse détaillée de la situation des radios rurales en Afrique et à l'issue d'un débat entre l'ensemble des acteurs en présence, de proposer une déclaration et un plan d'action pour le développement de la radio rurale en Afrique.

On trouvera ci-après le texte de la déclaration et du plan d'action de Ouagadougou.







# DECLARATION

Les pays africains se trouvent face à d'importantes mutations d'ordre politique, économique et social, caractérisées notamment par un processus de démocratisation et de pluralisme, la recherche de la paix, la décentralisation de la décision économique et politique, l'encouragement des opérateurs économiques et des acteurs de la société civile à reprendre progressivement plusieurs fonctions jusqu'alors assurées par les Etats.

Dans ce contexte, des défis majeurs doivent être relevés: assurer la sécurité alimentaire de populations en croissance rapide, augmenter la production agricole tout en préservant l'équilibre des ressources naturelles, améliorer les conditions de vie, de santé, d'éducation, de nutrition des populations, notamment des femmes et des enfants, créer des revenus et des emplois, conserver et valoriser le patrimoine culturel.

Ces défis ne peuvent être relevés sans une participation active des populations. Pour y parvenir, la communication est un facteur stratégique.

Les déclarations de Windhoek en 1991 et de Bamako en 1993 ont mis l'accent sur la nécessité du développement d'une presse et d'une radio indépendantes et pluralistes.

La radio demeure, pour le monde rural, l'outil de communication le plus populaire, le plus fiable, le plus économique et le plus accessible. Elle permet, plus que tout autre moyen, de surmonter les obstacles de la distance, de l'analphabétisme et de la diversité des langues.

L'utilisation de la radio au service du monde rural a connu d'importantes évolutions. Les innovations technologiques en matière d'équipements, la réduction du coût des émetteurs FM, l'assouplissement des monopoles de diffusion et l'apparition de nouveaux acteurs du secteur privé et associatif ont conduit, au cours des dernières années, au développement de nouvelles formes radiophoniques dans les centres urbains comme au niveau des communautés rurales.

Cette évolution a permis une diversification et une pluralité des approches, une couverture plus complète des territoires, une meilleure prise en compte de la diversité des contextes socio-économiques et des langues des auditoires. Les acteurs du développement, et notamment les animateurs de base ont désormais la possibilité de s'approprier cet outil de communication en créant leurs propres stations de radio ou en participant activement à l'orientation des programmes. Pour prometteuse qu'elle soit, cette évolution se caractérise toutefois par une grande dispersion des initiatives et une fragilité des dispositifs mis en place.

Aujourd'hui, les radios rurales africaines sont à la croisée des chemins. De nouvelles orientations doivent être dessinées pour le futur, des décisions doivent être prises et de nombreux problèmes restent à résoudre pour qu'elles puissent se développer harmonieusement et remplir leur mission d'information et de dialogue au service du développement rural:

- le développement de la radio rurale doit être affirmé comme un objectif prioritaire par les Gouvernements et leurs partenaires, dans le cadre de politiques et de stratégies nationales de communication pour le développement;
- des dispositions juridiques et institutionnelles appropriées doivent être prises pour doter les différents types de radios rurales existantes de statuts et de mécanismes de fonctionnement qui favorisent leur développement et leur complémentarité;
- les radios rurales doivent disposer d'infrastructures et d'équipements adaptés à leurs missions et à leur environnement;

- les programmes de recherche et de formation doivent être poursuivis et amplifiés pour permettre aux radios rurales de répondre convenablement à leurs missions actuelles et de prévoir leurs évolutions futures;
- la coopération interafricaine doit être poursuivie et renforcée.

En définitive, il est essentiel que tous les partenaires engagés dans le développement rural (gouvernements, partenaires internationaux, associations représentatives du monde rural, opérateurs économiques du secteur privé) s'engagent à soutenir et à accompagner le développement de la radio rurale en Afrique.

Pour cela, ils doivent identifier les ressources disponibles et mettre en place des mécanismes de concertation et de suivi qui permettent la planification et la mobilisation de leurs compétences techniques et de leurs ressources financières, de façon coordonnée et complémentaire. Un tel mécanisme devrait notamment trouver une articulation avec l'Initiative spéciale du système des Nations unies pour l'Afrique.

Tous les partenaires concernés sont invités à considérer le Plan d'Action de Ouagadougou comme un cadre de référence commun pour la définition et la mise en œuvre des futures actions de développement de la radio rurale en Afrique.





# PLAN D'ACTION

## MISSIONS, ASPECTS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

### Bases de l'action

Le développement des radios rurales à l'échelle nationale, régionale et locale et la prise en compte de l'ensemble des besoins de la population rurale impliquent le respect du pluralisme par l'Etat et les autres acteurs, ainsi que la mobilisation concertée et complémentaire de stations de radio qui se situent à plusieurs échelles et niveaux, disposent de moyens différents les uns des autres et fonctionnent selon des statuts et des règles diversifiés.

Il est donc indispensable, au moment où de nouvelles stations s'implantent à un rythme rapide, en milieu urbain comme en zones rurales, de prendre les dispositions politiques, juridiques et réglementaires appropriées, à l'échelle nationale, régionale et locale, afin d'adopter des statuts juridiques appropriés, de définir des missions et d'établir des cahiers des charges conformes au statut et à la vocation des stations, d'édicter des règles de déontologie adaptées aux conditions nouvelles créées par l'apparition de nouveaux acteurs dans le paysage radiophonique, d'attribuer les autorisations et les fréquences sur des bases juridiquement fondées, d'encourager et de faciliter la constitution de réseaux.

L'adoption de statuts juridiques appropriés permettra par ailleurs aux radios rurales d'acquiescer une autonomie administrative, financière et rédactionnelle en conservant une mission générale de service public.

Ces modifications juridiques et réglementaires doivent s'accompagner des dispositions institutionnelles qui permettent aux radios rurales de jouer pleinement leur rôle d'instrument de promotion et de soutien du développement rural. Pour cela, tous les acteurs du développement doivent être associés à l'orientation et à la définition des programmes radiophoniques, afin que la thématique de ces programmes, ainsi que leur traitement reflètent la diversité des besoins et la pluralité des opinions et des approches.

**Objectif: Mettre en place, au niveau de chaque pays, les instruments juridiques pertinents et les dispositions réglementaires et institutionnelles appropriées pour favoriser le développement de la radio rurale dans ses différentes formes.**

## Activités

- a) Définition et mise en place de politiques nationales de communication pour le développement. Définition du rôle et des fonctions de la radio rurale au sein de ces politiques afin de légitimer leurs missions dans le processus global de développement rural et d'engager l'ensemble des partenaires au développement sur une plateforme d'action commune couvrant les besoins d'information et de communication de tous les acteurs du développement rural.
- b) Inventaire, étude et adoption des statuts juridiques les mieux adaptés aux missions des radios rurales, dans leurs différentes configurations.
- c) Adoption des dispositions réglementaires appropriées pour accorder et/ou accroître l'autonomie administrative, financière et éditoriale des structures publiques de radio rurale.
- d) Réglementation du fonctionnement des radios rurales: établissement de cahiers des charges, contrôle de l'exécution des missions de service public, traitement des questions relatives à la

législation et à l'attribution des autorisations et des fréquences, régulation des apports de la publicité aux ressources des stations.

- e) Adoption des dispositions juridiques, institutionnelles et techniques qui favorisent la constitution de réseaux de stations de radio rurale, aux niveaux local, régional et national, afin d'utiliser de façon optimale les moyens existants pour satisfaire les besoins de l'auditoire, assurer la meilleure couverture territoriale et linguistique possible, renforcer la démocratie et la participation.
- f) Mise en place d'instances paritaires de coordination et de concertation intersectorielle entre les acteurs concernés, afin de légitimer les orientations et les programmes des radios rurales, leur permettre de couvrir l'ensemble des thèmes du développement économique, social et culturel et favoriser la mobilisation des ressources techniques, financières et humaines nécessaires pour la mise en œuvre de ces programmes. La composition de ces structures de concertation devra être adaptée au contexte et à la situation des différentes radios rurales, aux niveaux local, régional et national.

## INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET CHOIX TECHNOLOGIQUES

### Bases de l'action

La survie des radios rurales est menacée en raison des maigres ressources qu'elles peuvent consacrer aux équipements et infrastructures techniques qui connaissent, dès lors, de sérieux problèmes de fonctionnement et de maintenance. Elles ne disposent généralement pas d'équipements spécifiques et connaissent de grandes difficultés pour s'approvisionner en pièces détachées. Pour assurer un développement durable de la radio rurale, il est indispensable d'établir, au niveau de chaque pays, un plan de développement des infrastructures et équipements techniques des radios rurales et de rechercher, à l'échelle nationale et interafricaine,

francophones et à des structures équivalentes, s'agissant des pays anglophones et lusophones.

Au niveau international, la collaboration entre les principaux organismes partenaires des radios rurales africaines doit être poursuivie et intensifiée pour coordonner les appuis apportés aux différents pays et aux structures interafricaines en matière de recherche et de formation.

**Objectif 1: Développer dans chaque pays, et au niveau interafricain, des programmes et outils de formation répondant à l'ensemble des missions des radios rurales et aux besoins des animateurs de base, dans une perspective globale de communication pour le développement**

**Objectif 2: Etablir et/ou renforcer un programme de recherche sur le développement de la radio rurale, au niveau national et interafricain, dans ses aspects juridiques, institutionnels, sociaux, culturels, économiques, techniques, ainsi que sur son impact.**

## Activités

- a) Evaluation, au niveau de chaque station, des besoins en formation en prenant en compte la spécificité des missions de la station, la situation individuelle des agents et l'évolution de la capacité de production et d'émission de la station. Elaboration d'un plan de formation.
- b) Elaboration, dans chaque pays, d'un programme national de formation à partir des besoins identifiés au niveau de chaque station.
- c) Mise en place ou réhabilitation des structures de formation en radio rurale au niveau de chaque pays.



- d) Adoption de dispositions qui favorisent l'accès à la formation pour les femmes travaillant dans les radios rurales ainsi que pour les agents provenant des radios associatives, communautaires et commerciales.
- e) Création d'un cycle de formation de niveau 3 au CIERRO.
- f) Développement, au CIERRO, de programmes de formation au marketing, à l'étude des auditoires ruraux, à la formulation de projets, à la recherche participative.
- g) Développement, renforcement et suivi des programmes de formation des formateurs.
- h) Mise en place de structures de coordination et de suivi de la formation au niveau national et interafricain.
- i) Mise en place au niveau interafricain, d'un fichier de compétences (institutions et personnes-ressource).
- j) Soutien à l'URTNA dans son projet de création d'un établissement équivalent au CIERRO pour les pays d'Afrique anglophone.
- k) Développement d'un programme de recherche portant sur les points suivants:
  - évolution du rôle et des missions des radios rurales;
  - implications techniques, méthodologiques, sociales, économiques, culturelles, juridiques et institutionnelles de cette évolution;
  - nature des programmes des radios rurales, en prenant particulièrement en considération les approches participatives, l'utilisation des langues nationales et la capacité de dialogue social offerte par la radio en milieu rural;
  - production d'outils d'analyse des auditoires ruraux et de mesure de l'impact des programmes sur le monde rural;
  - étude des équipements et infrastructures techniques les plus adaptés aux missions des radios rurales et au contexte économique, technologique et culturel du milieu.

- l) Développement d'une stratégie de recherche de financements et de partenariat pour la mise en œuvre du programme de recherche.
- m) Mise en place des mécanismes et des réseaux de diffusion des résultats de la recherche auprès de l'ensemble des partenaires des radios rurales.

## **CONCERTATION INTERNATIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RADIO RURALE EN AFRIQUE**

### **Bases de l'action**

Une coordination et un large partenariat international sont essentiels à la mobilisation des ressources financières, techniques et humaines nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action. Cette coopération permettra de rationaliser et de rentabiliser au mieux les initiatives en cours et en projet, en évitant notamment les duplications et en exploitant au mieux les moyens existants. Cette coopération internationale s'établira en collaboration avec les institutions actuellement impliquées dans le soutien aux radios rurales et à la communication rurale en respectant les dynamiques et processus en cours. Des institutions telles que le CIERRO joueront un rôle prépondérant dans cette action. Une attention particulière sera apportée à l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique en faveur du développement des ressources humaines, de la santé, des femmes, du développement durable, de la paix, de la démocratie. La radio rurale joue et doit continuer à jouer un rôle central dans ces différents domaines.

**Objectif: Développer la concertation internationale pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action dans ses différentes composantes**

## Activités

- a) Elaboration, d'après les recommandations de l'atelier, d'un ensemble de propositions de projets à financer.
- b) Etude et établissement d'un mécanisme de concertation approprié entre partenaires: Gouvernements, agences de coopération bi et multilatérales, associations professionnelles, ONG et secteur privé.
- c) Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds afin de leur soumettre des propositions d'actions spécifiques à la radio rurale. Les partenaires de la coopération internationale tels que la Banque Mondiale, le PNUD et la Commission Européenne seront tout particulièrement invités à y collaborer.
- d) En complément à cette table ronde, présentation de ce plan d'action à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, en raison du rôle prépondérant que la radio jouera pour en atteindre les objectifs.

Les conclusions de l'atelier de Ouagadougou seront également présentées lors de la table ronde sur la communication pour le développement, organisée en septembre 1996 à Harare par l'UNESCO, en présence d'agences des Nations Unies, d'ONG et d'Universités.

En tant qu'organisateur de cette rencontre, l'URTNA, la FAO et le Gouvernement du Burkina Faso sont mandatés pour mettre en œuvre le suivi de l'atelier et identifier les financements nécessaires.

